

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 11
de votants : 11

Date de convocation :
24/02/2023

Date d'affichage :
10/03/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM N° 2023-08 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET COMMUNE

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, BRETON Antoine, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Madame VEZY Sandrine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT QUE le compte administratif 2022 voté préalablement par le Conseil Municipal fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 247 523.73 €
- Un déficit d'investissement de 57 519.01 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE à l'unanimité** l'affectation du résultat comme suit :

1) Détermination du résultat de fonctionnement 2022 à affecter :

Excédent antérieur reporté : 201 399.59 €
Résultat de l'exercice : 46 124.14 €
Résultat de fonctionnement à affecter : 247 523.73 €

2) Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus, soit 247 523.73 €, est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 : 57 519.01€

Montant affecté au compte 1068 : 57 519.01 €

Montant affecté au compte 002 : 190 004.72 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

